



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

guides interprètes

Question écrite n° 24414

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la situation des guides interprètes azuréens. Ceux-ci se plaignent de la concurrence déloyale de personnels transalpins qui facturent directement des prestations de guidage à des agents maritimes de la Côte d'azur. Ces services, n'incluant aucune cotisation sociale, reviennent bien évidemment moins chers aux agents maritimes que ceux des guides azuréens qui sont salariés. Les guides interprètes sont des acteurs essentiels pour le rayonnement de leur région car ils accueillent chaque année des centaines de milliers de visiteurs dans le cadre de croisières, congrès ou du tourisme culturel. Or ces pratiques contribuent à la précarisation de ce métier. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur le sujet, et ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24414

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4034

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)